

## SEANCE DU 13 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES, régulièrement convoqué s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Régis, Président du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES.

**MEMBRES PRESENTS** : M Régis LEFEUVRE, Mme Julie DUCOIN, Mme Sophie ADAM, Mme Lucie DUCHENE, M. Dominique JANVIER, Mme Brigitte HERRAULT, M. Maurice PILON, Mme Marie-Josèphe CROISSANT

**ABSENTS EXCUSES**: Mme Isabelle POTTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Lucie DUCHENE

### **LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE :**

#### **1. repas des Aînés 2017 : préparation**

1a) Les membres du CCAS étudient plusieurs propositions de menus pour le repas du CCAS du 12 octobre 2017. Ils optent pour le menu suivant :

Entrée choisie : Cassolette de poissons aux poireaux

Plat choisi : Bœuf braisé à la bourguignonne

Fromages en 2 sortes + salade

Dessert choisi : Miroir aux fruits exotiques

1b) Les membres du CCAS discutent sur l'organisation du repas. Voici ce qui a été décidé :

- ✚ L'hôtel du commerce préparera ce repas.
- ✚ Il y aura de la musique pendant le repas.
- ✚ quelques personnes seront à disposition de la maison de retraite pour aller chercher les résidents si besoin, et pour les ramener à l'EHPAD en fin d'après-midi.
- ✚ l'annonce du repas est publiée dans l'Ouest-France et dans le courrier de la Mayenne
- ✚ les couverts et les pichets seront pris au comité des fêtes comme l'année dernière
- ✚ nous passerons commande à Festi-concept pour la location de la vaisselle (hormis les couverts)
- ✚ une fiche de présence sera présentée au conseil municipal du 28/09/2017 pour avoir les disponibilités de chacun
- ✚ les bénévoles sont invités le 12/10/2017 à 9h15 devant la salle « la Passerelle » pour préparer le repas

1c) Les membres du CCAS décident d'annuler la délibération n°8 du 10/04/2017 concernant les tarifs du repas. Voici les nouveaux tarifs à appliquer :

- 10,00 euros pour une personne de 70 ans ou plus.
- 19,00 euros pour une personne de moins de 70 ans.
- les bénévoles et les Conseillers Municipaux (sauf le Maire et les adjoints) paieront 10,00 euros.
- Le Maire et les adjoints du Maire paieront 19,00 euros.

Comme l'année précédente, il est possible de payer directement à la Mairie en espèces ou en chèque avant le repas au régisseur de la régie « repas CCAS », M. Christophe BLIN.

Une copie de cette délibération sera transmise à la Trésorerie d'Evron qui ont besoin de la date et des tarifs du repas

#### **2. trois dossiers d'aide sociale**

2a) Mme LEGENDRE Lucienne (née PELLEMOINE) : Dossier de renouvellement personne âgée

2b) Mme DE HARO Marie-thérèse (née DAVID) : Nouveau dossier personne âgée pour nous, géré par l'UDAF

2c) M BROCHARD Dominique : Dossier de renouvellement

Le Conseil d'Administration du CCAS, examine chaque dossier un par un. Voici le résultat :

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable pour chacun des 3 dossiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h45